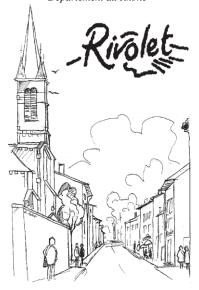
Département du Rhône



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016 A 20 H 30

Mairie de RIVOLET

69640

<u>Présents</u>: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT,

Laure d'HARCOURT, Baptiste CHASSET, Sylviane AULAS, Charles-Alexandre ORTONNE, Emmanuel FELLOT, Michel MARGAND, Baptiste CHASSET,

Raymonde MUTABAZI, Nadine BIARD, Annick THOMASSET

Excusée: Corinne AUCAGNE (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)

Secrétaire de séance: Nadine BIARD

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 28 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité après la rectification de 2 points :

- Paragraphe 5.4, il faut lire « la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) est délocalisée ».
- Paragraphe 5.5, il faut lire « Monsieur le Maire explique que les subventions inscrites au budget prévisionnel 2016 ne seront versées que début 2017 ».

Les modifications de l'ordre du jour proposées par Monsieur le maire sont acceptées à l'unanimité, soient ajout du point numéro 2 : décision modificative pour un achat de 2 ordinateurs portables à l'école et retrait du point numéro 4 : règlement intérieur de la salle des fêtes.

<u>1 – DECISION MODIFICATIVE - INSUFFISANCE DE CREDITS POUR</u> L'OPERATION 41 « REHABILITATION SALLE DES FETES »

La décision modificative pour l'opération 41 « Réhabilitation de la salle des fêtes » est prise à l'unanimité du Conseil municipal, après délibération. Elle permet de prélever 45 000 euros du compte de fonctionnement 60628 et de les transférer au compte d'investissement 2313, opération 41 afin de financer des équipements supplémentaires (machine à laver le linge, portemanteaux...).

Téléphone : 04 74 67 33 55 – e-mail : rivolet.mairie@orange.fr

Des difficultés de paiement durant les mois d'été concernant ce même projet avaient été résolues par la création de deux lignes de trésorerie qui seront remboursées grâce au financement de l'Etat, de la Région, du Département et du FCTVA.

Les aménagements concernant le bar de la salle des fêtes sont reportés à l'année prochaine, faute de budget.

<u>2 – DECISION MODIFICATIVE - REMPLACEMENT DES DEUX</u> <u>ORDINATEURS PORTABLES A L'ECOLE</u>

Deux ordinateurs portables de l'école arrivent en fin de vie. Ils peuvent être remplacés par deux ordinateurs portables d'occasion pour un montant d'environ 530 euros.

A cet effet, il est proposé de prélever une somme de 1 000 euros du compte de fonctionnement 60628 et de les transférer au compte d'investissement 2183, opération 47.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer cette opération.

<u>3 – DÉLIBERATION – INTEGRATION DU BUDGET DU C.C.A.S. AU</u> BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'intégrer le budget du C.C.A.S. au budget de la commune pour 2017.

4 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

Le règlement de la cantine pour l'année 2016-2017 a été modifié lors d'une réunion rassemblant quatre élus municipaux, le Sou des écoles et des cantinières. Il a simplement été adapté à l'utilisation du nouveau restaurant scolaire, c'est-à-dire le retour à un seul service de cantine et la mise en place des trajets d'accompagnement des enfants de l'école au restaurant.

Les horaires restent inchangés : les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h45 à 13h20.

Après discussion, il a également été proposé que le tarif du repas reste à 3,60 euros car celui-ci est en dessous de la plupart des tarifs pratiqués pour la cantine des communes alentours. Les éventuels bénéfices dégagés permettent au Sou de prendre en charge des dépenses d'investissement pour la cantine.

C'est pourquoi, le Sou des écoles a décidé d'acheter le four à micro-ondes et le réfrigérateur manquants à la garderie de l'école.

Monsieur le maire rappelle que les salaires des cantinières sont pris en charge par la mairie et non par le Sou des écoles

Le maire insiste sur le fait qu'il lui paraît plus important de défendre la gratuité de l'école, plutôt que les tarifs de la cantine.

Téléphone : 04 74 67 33 55 – e-mail : rivolet.mairie@orange.fr

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Schéma de mutualisation au niveau de l'Agglo

Monsieur le maire présente au Conseil municipal l'étude relative au schéma de mutualisation des services de l'Agglo.

5.2 – Pacte fiscal et financier au niveau de l'Agglo

L'Agglo propose 3 mesures contre lesquelles les petites communes s'opposent, soient :

- L'augmentation des taxes sur les entreprises, alors que celles-ci ont déjà beaucoup augmenté, notamment pour les petites entreprises.
- L'augmentation des taxes d'habitation et taxes foncières sur les particuliers.
- L'augmentation de la participation des communes.

Face à ces augmentations de budget de l'Agglo, il est fait remarqué que le départ de l'Agglo des communes de Saint Georges de Reneins et Liergues n'a pas fait baisser les charges du personnel, alors qu'il y a moins de charge de travail.

Le vote concernant ce pacte financier et fiscal aura lieu le 29 septembre à l'Agglo.

5.3 – Inauguration de la salle des fêtes

L'inauguration aura lieu le vendredi 7 octobre à 18h.

La chorale « Rivoletto » est invitée à venir chanter quelques chansons à cette occasion.

Une réunion est prévue le samedi 10 septembre pour rédiger le carton d'invitation qui est à envoyer avant le 15 septembre aux invités. Une deuxième réunion aura lieu le 19 septembre à 20h pour régler les derniers points d'organisation.

Monsieur Christian BENOIT propose de donner le nom de « Michel FELLOT », ancien maire de la commune à la salle des fêtes de Rivolet. Si la famille ne s'y oppose pas, le Conseil municipal se prononce pour, à l'unanimité.

5.4 – Ecole de Rivolet

La rentrée s'est bien passée avec un effectif de 78 élèves.

Un rendez-vous sera pris par le directeur de l'école avec les gendarmes pour s'organiser face à la menace terroriste (mise en place d'une sirène spécifique attentat).

Le C.A.E. de Natacha RIVIER a été reconduit.

Concernant la N.A.P. « Allemand », l'ordinateur portable et des baffles de la mairie seront prêtés à l'intervenante durant les temps de N.A.P., pour qu'elle puisse passer des CD audio aux enfants.

<u>5.5 – Abattements fiscaux</u>

Un Conseil municipal sera prévu pour décider d'un abattement fiscal avant le 1^{er} *octobre.*

<u>6 – QUESTIONS DIVERSES</u>

6.1 – Association « Les bras ouverts »

L'association caladoise « les bras ouverts » délivre des colis alimentaires et offre des accueils petit-déjeuner aux personnes qui sont dans le besoin.

D'après Sylviane AULAS, celle-ci a annoncé qu'elle fermerait ses portes au 31 décembre, faute de locaux. Or, certains élus signalent combien son action sur le terrain de la pauvreté est utile.

Afin d'en savoir plus, Pierre-Yves BURLOT contactera Olivier CHARRIN, élu délégué au Contrat de ville et Nadine BIARD, André CHABOUD, président de cette association.

6.2 – Auberge de Rivolet

Alain BRUNETON, gérant de l'auberge sollicite la mairie pour la création d'un couloir dans la cuisine, qui lui permettrait de sortir à l'extérieur. Suite à cette demande, Gilles AUTHIER propose la tenue d'une réunion de la commission « Auberge » où il faudrait également réfléchir à la mise aux normes de l'accessibilité.

<u>6.3 – Randonnée du C.A.F. (Club Alpin Français)</u>

La randonnée annuelle du C.A.F. se tiendra cette année le 23 octobre. La mairie met à disposition la salle des fêtes et facturera la consommation d'eau, d'électricité et le ménage.

Le C.A.F. sollicite le prêt des prés suivants : le pré du maréchal, le pré de Madame BRANCIARD, le pré en forme de triangle au bout de l'espace de loisirs.

6.4 – Conseil municipal du mois de décembre 2016

Celui-ci, initialement prévu le jeudi 8 décembre sera avancé au jeudi 1^{er} décembre en raison de la fête des lumières.

<u>6.5 – Transport du Rhône/SYTRAL</u>

Suite à la demande des parents d'élèves allant au collège du Bois-d'Oingt, la décision de maintenir ou non certains trajets relève du Département du Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.